



**Sélection du centre de ressources de l’Injep pour Injep Veille & Actus : Organisation de l’administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative**

[**Décret n° 2019-1405 du 19 décembre 2019 modifiant le décret n° 2005-1795 du 30 décembre 2005 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9E1101503846EDF871DAC8CA57AFADCC.tplgfr42s_1?cidTexte=JORFTEXT000039645635&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039644967)

**Journal officiel du 20 décembre 2019**

Ce décret complète les attributions de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Elle est chargée d'assurer la mise en œuvre du service national universel. Il actualise les missions de la direction des sports.

[**Arrêté du 19 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2005 portant organisation des directions et sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative**](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9E1101503846EDF871DAC8CA57AFADCC.tplgfr42s_1?cidTexte=JORFTEXT000039645720&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039644967)

**Journal officiel du 20 décembre 2019**

L'article 1er de l'arrêté du 30 décembre 2005 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 1. - La direction des sports comprend :

« - la sous-direction du pilotage et de l'évolution des politiques publiques du sport ;
« - la sous-direction du pilotage des réseaux du sport ;
« - la sous-direction de la sécurité, des métiers de l'animation et du sport et de l'éthique ;

« Le service à compétence nationale dénommé Centre de gestion opérationnelle des cadres techniques sportifs est rattaché au directeur des sports. »